PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 16 juin 2025 à 19 Heures en mairie

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juin à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de OYTIER SAINT OBLAS (Isère)
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur René PORRETTA, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 06/06/2025

Nombre de conseillers :

Effectif légal : 19
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 15

Le quorum est atteint.

Présents : Véronique AVELLANEDA (arrivée à 19 h 15), Loup BRESSON, Catherine CHANUT, Jean-Marc FILERE, Monique GRANJARD, Auguste LINAGE, Caroline MAGEM, Jean-Claude MUNAR I, Joseph PERIER, René PORRETTA, Jean-Louis VENIAT, Aurélie VERON et Béatrice VISCOGLIOSI

Absents excusés : Xavier AUDEBET, Murielle BONNEFOY, Sandrine BROCHU (pouvoir à Monique GRANJARD), Enzo D'ORAZIO, Jean-Pierre MESTRALLET, Maryline TASCIOTTI (pouvoir à René PORRETTA),

Monsieur Loup BRESSON est élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19 heures 05.

ORDRE DU JOUR : – Session ordinaire –

1) Procès-verbal du conseil municipal du 07/04/2025
2) Décisions du Maire
3) Renouvellement de la composition de l'organe délibérant de notre EPCI à fiscalité propre « Collines Isère Nord Communauté »
4) Subventions communales aux Associations : révision des montants de subventions
5) Dépôt de demande de déclaration préalable de travaux pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école élémentaire Saint Exupéry : autorisation au Maire
6) Indemnités élus : diminution du taux d'indemnités du Maire
7)Recensement de la population 2026 : désignation d'un coordonnateur communal
8) Cession de terrain parcelle AK 215p au profit de Mr Stéphane MONIN
9) Budget principal : décision modificative n° 1
10) Divers

N° 23 / 2025 : Procès-verbal du conseil municipal du 07/04/2025
VOTE :14 VOIX POUR,

Aucune remarque n'ayant été émise, les membres du conseil, à l'unanimité, valide le procès-verbal de la séance du 07 avril 2025.

DECISIONS DU MAIRE

Le conseil municipal prend acte des décisions suivantes prise par le Maire conformément aux délégations qui lui ont été accordées :

Décision n° 2025/04:
Considérant la nécessité de reprendre les études nécessaires à la finalisation de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;
Vu la convention technique et financière proposée par Monsieur Vincent BIAYS, urbaniste ;
De valider la convention technique et financière établie par Monsieur Vincent BIAYS, urbaniste, domicilié 217 rue Marcoz – 73000 Chambéry, pour la reprise des études nécessaires à la finalisation du Plan Local d'Urbanisme d'un montant de 14 475 € HT soit 17 370 € TTC.

Décision n° 2025/ 05:
Considérant que, dans le cadre du dispositif Eco Energie Tertiaire et l'engagement de la commune vers une sobriété énergétique de ses bâtiments de plus de 1000 m2, il est projeté d'installer des panneaux solaires en surimposition de toiture ;du bâtiment de l'école publique élémentaire Saint Exupéry ; pour une autoconsommation ;
Vu la proposition technique et financière de la Société SOLEWATT de Valencin ;
De valider la proposition technique et financière de la Société SOLEWATT -387 route de Lyon 38540 VALENCIN- pour l'installation de panneaux solaires en surimposition de la toiture de l'école publique élémentaire Saint Exupéry.
pour un montant de 55 755.86 € HT soit 66 907.04 € TTC.

N 24 /2025 : Renouvellement de la composition de l'organe délibérant de notre EPCI à fiscalité propre « Collines Isère Nord Communauté »

Conseil Communautaire – Nombre de sièges et répartition pour la mandature 2026/2032

VOTE : 14 VOIX POUR

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-6-1 ;
- **VU** le décret N° 2024-1276 du 31/12/2024 authentifiant les chiffres des populations 2025 ;
- **CONSIDERANT** l'accord local adopté en 2019 par les communes membres de COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE, entériné par arrêté préfectoral du 25 septembre 2019 ;
- **CONSIDERANT** la proposition d'accord local envisagée par le bureau communautaire et les maires ;
- **RETIENT LA PROPOSITION** d'accord local suivante : ***Nombre et répartition des sièges du conseil communautaire fixés conformément à l'article L5211-6-1 du CGCT modifié par la loi N° 2015-264 du 9 mars 2015, avec 20 % de sièges supplémentaires, soit 36 sièges répartis comme suit :***

Nom des communes membres	Populations municipales *(ordre décroissant de population)*	Nombre de conseillers communautaires
Heyrieux	4 824	7
Saint-Georges-d'Espéranche	3 500	5
Diémoz	2 915	4
Valencin	2 897	4
Saint-Just-Chaleyssin	2 678	4
Roche	2 189	3
Charantonnay	1 993	3
Oytier-Saint-Oblas	1 733	2
Grenay	1 632	2
Bonnefamille	1 094	2
TOTAL	**25 455**	**36**

- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette proposition à Monsieur le Président de Collines Isère Nord Communauté.

N° 25 /2025 : : Subventions communales aux Associations : révision des montants de subventions

VOTE :15 VOIX POUR,

Le conseil municipal, malgré un contexte budgétaire difficile et après affinage du budget décide à l'unimité :

-**de maintenir** le montant de la subvention communale pour aider au fonctionnement des associations et organismes bénéficiaires.

-**d'intégrer** la subvention de 350 € à verser à l'AS Cirque du Collège de Péranche leur permettant de couvrir les frais liés à leur participation au festival National UNSS des Arts du cirque

-**FIXE** les montants définitifs de subventions définis dans le tableau en annexe joint à la présente

-**PRECISE** que le coût supplémentaire est de 1 100 € inscrit au compte 65738 Subvention de fonctionnement : Autres personnes de droit privé »

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute document et à procéder aux règlements.

REVISION SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

BUDGET 2025 - M57 - Annexe à la délibération n° 2025-25

NOM ASSOCIATION	SUBVENTIONS VOTEES le 07-04-2025	MONTANT REVISE	SUBVENTIONS VOTEES le 16-06-2025
65738 - Subventions de fonctionnement - Autres établissement publics			
EFMA Bourgoin - Chambre métier isere	128,00 €		128,00 €
TOTAL (65738)	128,00 €	0,00 €	128,00 €

65748 - Subventions de fonctionnement - Autres personnes de droit privé			
ACCA Oytier Saint Oblas	120,00 €	30,00 €	150,00 €
Acoria Choeur	120,00 €	30,00 €	150,00 €
Amicale Pétanques	120,00 €	30,00 €	150,00 €
Amis de la Chapelle St Jean	120,00 €	30,00 €	150,00 €
APEL Oytier Saint Oblas	120,00 €	30,00 €	150,00 €
AS Cirque Collège de Péranche	0,00 €	350,00 €	350,00 €
ASSO 38 SEPTEME OYTIER (Badminton)	120,00 €	30,00 €	150,00 €
Assoc. Education Populaire	120,00 €	30,00 €	150,00 €
Basket Club Septème / Oytier	120,00 €	30,00 €	150,00 €
Club Bel automne	120,00 €	30,00 €	150,00 €
Club Seniors Actifs	120,00 €	30,00 €	150,00 €
Conciliateurs de Justice du Ressort du Tribunal de Vienne	120,00 €	30,00 €	150,00 €
Connaissance et préservation du patrimoine	120,00 €	30,00 €	150,00 €
Coopérative Scolaire	1 200,00 €		1 200,00 €
Even Manie -Festival du Tonton	1 500,00 €	30,00 €	1 530,00 €
Fight Club Septème / Oytier	120,00 €	30,00 €	150,00 €
FNACA	120,00 €	30,00 €	150,00 €
La ferme des Perronnieres	120,00 €	30,00 €	150,00 €
Les Amis de la Chapelle St Jean	120,00 €	30,00 €	150,00 €
Les Amis du Pain	120,00 €	30,00 €	150,00 €
Les Dauphins	120,00 €	30,00 €	150,00 €
MFR Chaumont - Eyzin Pinet	160,00 €		160,00 €
MOS 3R FC	120,00 €	30,00 €	150,00 €
O QI GONG	120,00 €	30,00 €	150,00 €
OGEC de Oytier Saint Oblas	16 250,00 €		16 250,00 €
Oytier Culture Loisirs	120,00 €	30,00 €	150,00 €
Oytier Culture Loisirs - section cheval	1 000,00 €		1 000,00 €
Sept' Danse	120,00 €	30,00 €	150,00 €
Sou des Ecoles Laiques	120,00 €	30,00 €	150,00 €
SPA	1 452,40 €		1 452,40 €
Jeunes Sapeurs Pompiers	120,00 €	30,00 €	150,00 €
MFR BALAN	32,00 €		32,00 €
Théatre du Renouveau	120,00 €	30,00 €	150,00 €
TOTAL (65748)	24 594,40 €	1 130,00 €	25 724,40 €

TOTAL GENERAL	24 722,40 €	1 130,00 €	25 852,40 €

N°26 /2025 : Dépôt de demande de déclaration préalable de travaux pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école élémentaire Saint Exupéry : autorisation au Maire

VOTE :15 VOIX POUR,

Dans un contexte d'économie d'énergie, le conseil, à l'unanimité, envisage d'installer des panneaux photovoltaïques d'une puissance de 36 kWA en surimposition de la toiture du bâtiment de l'école élémentaire Saint Exupéry pour une auto-consommation.

Monsieur le Maire est autorisé à déposer et à signer la déclaration préalable de travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques d'une puissance de 36 kWa en surimposition de la toiture du bâtiment de l'Ecole élémentaire Saint-Exupéry.

N°27 /2025 : Indemnités élus : diminution du taux d'indemnités du Maire

VOTE :12 VOIX POUR, 1 CONTRE (Mr Jean-Marc FILERE) et 2 ABSTENTIONS (Mme Catherine CHANUT et Mr Joseph PERIER)

Le conseil municipal, après avoir entendu l'argument cité par Mr le Maire
VOTE à la majorité le taux d'indemnités du Maire à 30.60 % avec effet au 01/07/2025 jusqu'à la fin de la mandature ;et **PRECISE** que les taux des indemnités des adjoints et conseillers délégués restent inchangés.

N°28 /2025 : Recensement de la population 2026 : désignation d'un coordonnateur communal

VOTE : 15 VOIX POUR,

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne un agent de la commune en qualité de coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement ;

L'agent bénéficiera de l'octroi d'un repos compensateur ;
la rémunération à verser au coordonnateur pour chaque séance de formation effectuée ; sera de 50 €
Les crédits sont prévus au chapitre 012 « Charges du Personnel et frais assimilés ».

N°29 / 2025 : Cession de terrain parcelle AK 215p au profit de Mr Stéphane MONIN

VOTE : 15 VOIX POUR,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

-**DECIDE** de céder à l'amiable la surface approximative de 1 300 m2 issue de la parcelle cadastrée AK 215 lieudit Mont Rebillat à Monsieur MONIN Stéphane au prix forfaitaire de 10 000 € (Dix mille euros) ;

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la procédure de cession, à signer les documents administratifs, notariés et comptables pour ce dossier ;

-**CHARGE** l'Etude SELARL Virginie LECHNER-RESILLOT et Thomas TARTULIER, notaires associés de Saint Georges d'Espéranche (Isère), pour l'établissement des formalités notariales ;

-**DIT** que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

N°30 /2025 : Budget principal : décision modificative n° 1
VOTE : 15 VOIX POUR,

Le conseil, à l'unanimité, valide la révision des crédits comme suit :

Objet : Virement de crédits

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6042 : Achats de prestations de services	620.00 €	
D 615221 : Entretien et réparations sur bâtiments	480.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**1 100.00 €**	
D 202-107 : MAIRIE		19 120.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		**19 120.00 €**
D 2118-133 : ACQUISITIONS TERRAINS		9 000.00 €
D 2151-118 : TRAVAUX VOIRIE	28 120.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**28 120.00 €**	**9 000.00 €**
D 65748 : Subv. de fonctionnement aux autres		1 100.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		**1 100.00 €**

10) Informations diverses :

La date de la prochaine séance du conseil municipal est fixée au
LUNDI 22 septembre 2025 à 19 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 05

Le présent procès-verbal est arrêté en séance du conseil municipal du 22 septembre 2025.

Le Secrétaire de séance :
Loup BRESSON

Le Maire :
René PORRETTA

MAIRIE DE OYTIER-ST-OBLAS (Isère)